PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2014

Affiché le 17 Décembre 2014

CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA CCESE AU STISE

Le conseil communautaire, par 74 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, propose de désigner les représentants actuels issus de chaque commune membre du territoire de la CCESE adhérentes au STISE.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'ANGERVILLE DEVANT SIEGER AU SEIN DU SICTOM D'AUNEAU

Le conseil communautaire, par 71 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, désigne ainsi qu'il suit les représentants de la CCESE issus de la commune d'Angerville appelés à siéger au sein du SICTOM d'Auneau.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE MEROBERT AU SEIN DU SICTOM DE L'HUREPOIX

Le conseil communautaire, par 74 voix pour et 3 abstentions, désigne Monsieur Alain MARTIN en qualité de délégué titulaire représentant la CCESE pour la commune de MEROBERT en lieu et place de Monsieur Arnaud DENICOLAI.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIREDOM

Le conseil communautaire, par 73 voix pour et 4 abstentions, approuve la modification des statuts du SIREDOM portant sur le changement de domiciliation, les modalités d'adhésion et de retrait de communes, la composition et modalités de désignation du Président et des membres du Bureau ainsi que leurs compétences et enfin sur les dispositions budgétaires et financières dudit syndicat.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le conseil communautaire, par 74 voix pour et 3 abstentions, désigne ainsi qu'il suit les représentants de la CCESE devant siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du territoire :

		Composition	
	Intitulé	Titulaires	Suppléant
C.A	Collège J-E GUETTARD	Patrick LEBEL	Carole VESQUE
C.A	Collège Marie CURIE	Corinne BOURDON	Marie Claude GIRARDEAU
C.A	Collège de GUINETTE	Eric DELOIRE	Mama SY
C.A	Lycée Nelson MANDELA	Patrick LEBEL	Gilbert DALLERAC
C.A	Lycée G. SAINT-HILAIRE	Gilbert DALLERAC	Bernard LAUMIERE
C. A	Collège Hubert ROBERT	Sylvie VASSET	Bénédicte VAUSSARD

DECISION MODIFICATIVE N°1: BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, par 74 voix pour et 3 contre, approuve la décision modificative n°1 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	DEPENSES			
011	298 500			
012	150 000			
022	-448 500			
TOTAL	0			
INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	DEPENSES			
20	22 600			
21	-22 600			
TOTAL	0			

CREDITS D'INVESTISSEMENT: BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2015

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour et 3 contre, approuve l'ouverture des crédits 2015 ainsi qu'il suit :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Chapitre 204 : Subventions d'équipements

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

155 000 €

345 000 €

TOTAL 1 055 000 €

CREDITS D'INVESTISSEMENT : BUDGET SPANC EXERCICE 2015

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour et 3 contre, approuve l'ouverture des crédits 2015 ainsi qu'il suit :

Chapitre 4581 : opérations pour compte de tiers 450 000 €

CREDITS D'INVESTISSEMENT : BUDGET AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITE EXERCICE 2015

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour et 3 contre, approuve l'ouverture des crédits 2015 ainsi qu'il suit :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles 160 000 €

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : FIXATION DES TARIFS

Le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 4 abstentions, fixe les tarifs selon le tableau joint.

ADAPTATION DES TARIFS DU SPANC DE LA CCESE

Le conseil communautaire, par 75 voix pour et 3 abstentions, approuve la grille de redevance ainsi qu'il suit :

Contrôle diagnostique campagne de contrôles	120 € ttc
Contrôle dans le cadre d'une mutation	140 € ttc
Contrôle de conception	40 € ttc
Contrôle de réalisation	160 € ttc
Demande de zonage préalable au Permis de construire	40 € ttc
Frais de maîtrise d'ouvrage déléguée	100 € ttc
Pénalité en cas d'obstacle au contrôle/réhabilitation	280 € ttc

applique les pénalités prévues à l'article L.1331-8 du Code de la Santé et fixe la majoration de la redevance assainissement à 100 %.

CREANCES IRRECOUVRABLES - CREANCES ETEINTES: ANNEE 2014

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur, et par suite, la décharge de son compte de gestion, pour un montant global de 7 271,98 €, dont 2 721,93 € au titre des créances irrécouvrables et 4 550,05 € au titre de l'effacement de dettes (détail consultable au service finances).

TARIFICATION DE LA FOIRE : FIXATION DES TARIFS

Le conseil communautaire, par 75 voix pour et 3 Abstentions, adopte les tarifs fixés en annexe, décide d'attribuer une remise de 20 % sur les tarifs précités (stand et électricité) aux exposants résidant sur le territoire de la Communauté de communes, l'attribution d'une remise sur les frais de dossiers à tous les exposants fidélisés depuis 5 années consécutives, et applique la gratuité des frais de dossier et de stand aux œuvres caritatives, culturelles ou encore d'utilité publique.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION SPECIALISEE EN ESSONNE : TERRITOIRE D'INTERVENTION EN PREVENTION SPECIALISEE (TEPS) DE LA CCESE

Le conseil communautaire, par 77 voix pour et 1 abstention, approuve la convention d'objectifs et de moyens et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide et approuve la demande de renouvellement d'agrément du Relais d'Assistant(e) Maternel(le)

REALISATION DE PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE

Le conseil communautaire, par 75 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le ou les candidats retenus à l'issue de la procédure.

AVENANT 2015 A LA CONVENTION DE RESIDENCE DE L'ORCHESTRE SUD-ESSONNE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 2015 à la convention d'objectifs et de résidence et à solliciter toutes les subventions possibles auprès du Conseil Général de l'Essonne.

FIXATION ET COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel auprès du CHSCT et de maintenir la parité au sein de cette instance.

AFFERMISSEMENT AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe pour une période de 3 ans de 2015 à 2018 pour les agents CNRACL.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE POUR L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LE RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil communautaire, par 76 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Président a solliciter auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie les aides pour le financement du poste de technicien assainissement non collectif et à signer le contrat d'animation SPANC.

MOTION : LA POLITIQUE NATIONALE D'AUSTERITE BUDGETAIRE DE L'ETAT MET A MAL LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour et 2 abstentions, dénonce cette modification des règles d'attribution des dotations, condamne l'inégalité de traitement des territoires qui accentue la fracture entre les collectivités, s'inquiète des effets sur l'emploi et l'activité locale, et exige du gouvernement l'adoption de mesures compensatoires au profit de toutes les communes victimes.